



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)*

*Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)*

*M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)*

*Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)*

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)*

-----  
**Rapport N° 46**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES**  
**ASSOCIATIONS CULTURELLES**  
-----

Le crédit disponible au BP20 au titre des aides exceptionnelles est de 12 071 €. Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'examiner les subventions exceptionnelles suivantes :

### **LE CYCLIQUE THÉÂTRE**

Le Cyclique Théâtre est une compagnie identifiée et reconnue, dirigée par Bruno Marchand, par ailleurs enseignant au Conservatoire Emmanuel Chabrier au sein de la classe d'Art Dramatique. Cette compagnie souhaite porter à la scène le texte « Perplexe » de Marius Von Mayenburg, une pièce à la fois, absurde et tragique, reprenant les codes du théâtre de boulevard pour les détourner.

L'intrigue au départ est simple : Robert et Eva, un couple bourgeois rentre de vacances, pose ses valises dans son salon et reprend sa routine quotidienne. C'est alors qu'arrive un autre couple, deux amis qui se sont occupés de l'appartement en leur absence. Ce nouveau couple prend ses aises, fait comme s'il était chez lui, et propose à Robert et Eva d'appeler un taxi pour qu'ils rentrent chez eux. A partir de là, tout bascule.

La pièce serait interprétée par des comédiens issus de la scène locale comme Constance Mathillon, Hélène Cerles, Fabrice Roumier et Sébastien Saint-Martin.

Des résidences de création sont prévues à Issoire, où la compagnie est en résidence ainsi qu'à la Cour des Trois Coquins. Plusieurs préachats du spectacle sont d'ores et déjà confirmés.

Il convient de signaler que ce projet avait été validé par la commission d'aide à la création en janvier 2020, que le metteur en scène a préféré différer pour des raisons de santé. Le projet étant réactivé, il est proposé d'octroyer la subvention initialement prévue.

Budget prévisionnel de création : 68 000 €

Montant sollicité Ville de Clermont-Ferrand : 11 000 € (16,17%)

Subvention proposée : 10 000 €

### **ARTISTES EN RESIDENCE**

Créée en 2011, l'association « Artistes en résidence » a pour mission de favoriser la recherche, la création et les échanges en matière d'art contemporain par l'accueil d'artistes plasticiens nationaux et internationaux en résidence à Clermont-Ferrand et l'organisation de résidences croisées internationales.

Les résidents sont des artistes sélectionnés sur appel à candidature ou expressément invités. Ils travaillent en moyenne pendant trois mois (consécutifs ou non) et perçoivent une aide à la création allouée par un partenaire de l'association (Clermont Auvergne Métropole, Région Auvergne, partenaires européens...). Les résidents bénéficient d'un espace de travail dans l'hôtel

d'entreprises du Brézet, mis à disposition par Clermont Auvergne Métropole ainsi que d'un hébergement situé rue de la Rochefoucauld, mis à disposition par la Ville.

L'année 2020 marque une restructuration de AiR - Artistes en résidence, suite à l'arrivée de la commissaire Isabelle Henrion, qui coordonne désormais les activités de l'Association aux côtés de Bruno Silva, prenant la suite de Martial Déflacieux, ancien directeur et fondateur de AiR. Ainsi, de nouveaux programmes sont désormais établis dans la continuité du projet précédent (ex : création du prix de la jeune création européenne en partenariat avec In Extenso dans le cadre de la Biennale de Jeune Création de la Ville de Montrouge).

En 2021, l'association accueillera 5 artistes en résidence intramuros (accueil d'artistes nationaux et internationaux sur le territoire de Clermont-Ferrand) et 10 artistes en résidence croisée (en collaboration avec les partenaires internationaux de l'association, accueil d'un.e artiste international.e à Clermont-Ferrand et d'un.e artiste français.e dans une ville/lieu partenaire) grâce à de nombreux partenariats locaux, nationaux et internationaux (In Extenso, Musée Bargoin, Fondation Calouste Gulbenkian, AAIR Antwerpen, Alliance Française Reykjavik, Institut Français de Berlin, ZKM...).

Afin de poursuivre le soutien de l'association dans ses missions d'accueil de résidents européens et internationaux, il vous est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention forfaitaire de 1 500 € au titre de l'aide exceptionnelle pour participer à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'appartement.

Montant sollicité : 1 500 €

Subvention proposée : 1 500 €

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC, 2020

Pour le Maire et par délégation :  
L'Adjointe déléguée à la Politique  
Culturelle

Isabelle LAVEST



